



V2 – mis à jour le 21/04/2024

Charte d'achat responsable

Ce document a pour but d'expliciter les critères utilisés par l'association afin de réaliser ses achats. L'association s'appuie de manière systématique sur les quatre critères suivant:

1. Critère d'efficacité: L'association s'assure en premier lieu que le fournisseur est capable de fournir le service attendu. L'association priorise les fournisseurs avec lesquels elle a déjà traité si le service était satisfaisant.
2. Critère de proximité: Le RAID essaye de favoriser des fournisseurs locaux afin de garantir la qualité des produits, de favoriser l'économie locale et de minimiser les émissions dues aux déplacements.
3. Critère économique: Le prix de la prestation doit rentrer en compte en fonction de la gestion du budget.
4. Critère social et environnemental: L'association s'assure de l'éthique de l'entreprise qui nous fournit, d'un point social et environnemental. De plus, la politique du fournisseur doit être en accord avec les valeurs du RAID. Par ailleurs, les besoins sont au maximum identifiés et évalués en amont afin de pouvoir adapter les achats et de limiter au maximum le gaspillage.

Mis à jour le 21/04/2024

Antonin Le Secq
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Antonin Le Secq".

Edouard Sechet
Responsable qualité et développement durable

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Edouard Sechet".